



Démarche évaluée
par **AFNOR Certification**



RSE

5 agences membres de l'AACC obtiennent le label "RSE Agences Actives"

Paris, le 10 septembre 2019 – **5 nouvelles agences viennent d'obtenir le label "RSE Agences Actives" spécifiquement dédié aux agences de communication.**

Co-créé en 2018 avec AFNOR Certification, le référentiel **RSE Agences Actives** est spécifiquement adapté aux métiers des agences de la communication. Divisé en quatre grands thèmes, il recouvre l'ensemble des enjeux et activités du secteur de la communication : **vision et gouvernance, réalisation des prestations, ressources humaines et aspects sociaux, impact environnemental de l'agence.**

Une démarche de labellisation associée permet de mesurer le niveau de maturité des agences (3 niveaux sont distingués : 1 étoile, niveau engagé, 2 étoiles, niveau confirmé et 3 étoiles, niveau expert). Pour obtenir ce label les agences candidates renseignent un questionnaire basé sur la norme internationale ISO 26000. Pour chaque critère, l'agence doit mettre à la disposition des évaluateurs AFNOR les éléments de preuves justifiant leurs réponses. Réservé pour une durée de 2 ans aux agences de l'AACC, le label sera accessible aux agences non membres à partir de janvier 2020.

Gildas Bonnel, Président de la commission RSE et de l'agence Sidièse souligne : *"Je me réjouis de compter de nouvelles agences dans cette démarche. Je sais que d'autres se préparent à leur tour. C'est une excellente nouvelle pour notre secteur et un gage essentiel pour nos annonceurs de plus en plus soucieux de choisir des partenaires engagés et responsables."*

Depuis 11 ans, l'AACC accompagne les agences sur leurs enjeux de communication responsable. La Commission RSE produit des outils de sensibilisation et de formation à la responsabilité sociétale des entreprises. Elle s'est donnée pour mission d'accélérer le partage de bonnes pratiques et l'intégration de critères RSE communs.

Les 5 agences labellisées :

AUSTRALIE, CARBURANT, CLM BBDO, PRODIGIOUS et PROXIMITY

Contact Commission RSE AACC :

Marie Gabrié | 01 47 42 27 42 | mgabrie@aacc.fr

Contact presse :

Charles-F Tauzi | 01.47.42.27.06 | ctauzi@aacc.fr

A propos de l'AACC

L'Association des Agences-Conseils en Communication est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, RSE, développement. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. www.aacc.fr | @AACClive